



Vzw BOU-UOB COM Belgie Sint Katherina Lombeek 6 septembre 2021

Zetel : Heidestraat 126 1742 St Katherina Lombeek

Andre Rogiers

0475.59.50.25

a.rogiers@skynet.be

Cahier de charge pour les organisateurs du Mondial en Belgique .

1. Les organisateurs sont d'accord avec les définitions suivantes et reconnaissent l'UOB comme le seul représentant de la COM en Belgique .
2. Les frais d'inscription par les exposants Belges soit être versé directement au organisateurs . 1 euro par oiseau Belge inscrit avant le 1 janvier 2025 doit être versé sur le compte de l'UOB .
3. Les membres du comité de l'UOB ont accès gratuit au Mondial et recoivent gratuitement un catalogue .
4. Logement , repas et boissons sont gratuit durant le Mondial pour le Président et 2 membres du comité de l'UOB . Tous les frais sont à charges des organisateurs
5. Les organisateurs mettent gratuitement à disposition un stand de minimum 4 mètres Les membres pourront y exposer et vendre leurs articles .
6. Les organisateurs prennent toute invitation et administration à leur charge . Les inscriptions de l'étranger seront immédiatement envoyées au secrétariat de l'organisation . Les inscriptions de la Belgique seront envoyées au secrétariat de l'UOB .
7. Les organisateurs peuvent faire appel au comité de l'UOB ou ces convoyeurs pour remplir quelques fonctions .
8. Pour les membres du comité de l'UOB et les convoyeurs qui travaillent pour l'organisation le parking est gratuit .
9. Tout les membres du comité de l'UOB sont repris dans la catalogue .
10. Tous les fédérations affiliées à l'UOB peuvent durant le Mondial bénéficier gratuitement d'un stand et faire de la publicité à condition qu'ils fait de la publicité dans leur magazine mensuelle sur le Mondial 6 mois en avance , et ceci en accord avec les organisateurs .
11. Les membres actives du comité de l'UOB et ces convoyeurs recevront gratuitement des billets d'entrés pour la célébration de l'hommage .
12. Tous les frais de déplacement des membres du comité de l'UOB et ces convoyeurs sont à charges des organisateurs , ceci uniquement après l'accord du Président de l'UOB ou sont remplaçant .
13. Les convoyeurs peuvent si ils le souhaitent superviser et donner de l'avis a!ux participants .
14. Pour les membres actives de l'UOB et ces convoyeurs un hôtel gratuit est prévu près de la salle .
15. Le logo de l'UOB doit être visible sur chaque document et publicité .
16. Toutes publicités et communications doivent se faire en néerlandais et francais .

17. Après avoir effectué tous les contrôles et en consultation directe avec les organisateurs , le comité de l'UOB obtiendra l'accord du Mondial par vote anonyme . Aucun candidat peut faire preuve d'objection . En soumettant une signature , l'organisation déclare être d'accord .
18. En tout les cas , l'UOB doit recevoir des publicités positives .
19. Les organisateurs sont totalement responsable pour l'organisation du Mondial .
L'UOB ne peut être responsable pour des lacunes émises par les organisateurs .
20. Tous les activités imprévus tombent sous la responsabilité du comité de l'UOB . Pour tous les éléments qui ne sont pas repris dans cette cahier de charge les stauts et règlements propre à l'UOB seront d'application . Le président de l'UOB doit être informé en avance en cas de dérogation .

Après signature des parties impliqués , l'original de cette cahier de charge sera transmise aux organisateurs , avec également une copie pour chaque signataire .

Andre Rogiers

Jean Verbelen

Président UOB

secrétaire UOB